

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2021

Le 7 avril 2021, à 17 heures en la mairie de Montmachoux (salle communale) se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire Patrick **JACQUES**, sur convocation remise le 31 mars 2021.

Étaient présents : Patrick JACQUES, Christophe MARCHAND, Bernard CRETON, Sylvie ROY, Frédérique SAMELOT, Claudine SANTALO-MERLIER, Laurent SIMON, Thibaut PLATEAU, Anouk VAN, Gérard TOURNIER, Henriette VIELLE.

Secrétaire de séance : Bernard CRETON

### **Adoption du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020**

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 17 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020.

### **Approbation du compte de gestion 2020**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2020 de Madame la Trésorière, qui s'établit comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	652 911,41 €	237 248,41 €	890 159,82 €
Titres de recettes émis	133 081,20 €	208 937,76 €	342 018,96 €
Réductions de titres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	133 081,20 €	208 937,76 €	342 018,96 €
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	652 911,41 €	237 228,41 €	890 159,82 €
Mandats émis	73 652,71 €	193 728,98 €	267 381,69 €
Annulations de mandats	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes	73 652,71 €	193 728,98 €	267 381,69 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	<b>59 428,49 €</b>	<b>15 208,78 €</b>	<b>74 637,27 €</b>
Déficit			

Les conseillers présents **approuvent à l'unanimité** le compte de gestion 2020 de madame la Trésorière de MONTEREAU.

### **Approbation du compte administratif 2020 et affectation de résultats**

Le Compte Administratif 2020 de la commune de MONTMACHOUX se présente comme suit :



SECTIONS	Crédits 2020	CA 2020
Total des dépenses de fonctionnement	237 248.41 €	193 728.98 €
Total des recettes de fonctionnement	237 248.41 €	245 920.92 €
Equilibre de la section de fonctionnement		52 191.94 €
Total des dépenses d'investissement	652 911.41 €	111 266.98 €
Total des recettes d'investissement	652 911.41 €	133 081.20 €
Equilibre de la section d'investissement		21 814.22 €
Equilibre global des CA		74 006.16 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Art.	Libellés des articles et chapitres	CA 2019	CREDITS 2020	CA 2020
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	63 735,13 €	66 268,00 €	55 384,72 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	17 622,23 €	18 875,00 €	18 873,34 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	56 901,03 €	65 671,00 €	64 630,31 €
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	27 064,00 €	27 122,00 €	26 779,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 147,50 €	4 952,00 €	1 865,69 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Réelles)	213,00 €	2 412,70 €	2 412,56 €
68	AMORTISSEMENTS	3 598,95 €	23 784,41 €	23 783,36€
O22	DEPENSES IMPREVUES	- €	9 823,30 €	- €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	18 340,00 €	- €
	<b>TOTAL DES DEPENSES GLOBALES</b>	<b>171 281,84 €</b>	<b>237 248,41 €</b>	<b>193 728,98 €</b>
		<b>-6,23 %</b>		<b>13,11 %</b>
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	2 520,18 €	450,00 €	350,57 €
73	IMPOTS ET TAXES	125 746,72 €	127 000,00 €	135 688,87 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	42 669,38 €	44 029,00 €	45 071,25 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 388,91 €	5 000,00 €	3 535,71 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	0,00 €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 493,54 €	23 784,41 €	24 291,36 €
O13-66	ATTENUATION DE CHARGES/CHARGES FIN.	- €	0,00 €	- €
OO2	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	59 061,64 €	36 985,00 €	36 983,16 €
	<b>TOTAL DES RECETTES GLOBALES</b>	<b>245 880,37 €</b>	<b>237 248,41 €</b>	<b>245 920,92 €</b>
		<b>-18,59 %</b>		<b>0,02 %</b>
	<b>EQUILIBRE FINANCIER</b>	<b>74 598,53 €</b>	<b>- €</b>	<b>52 191,94 €</b>
	<b>REPARTITION DES CHARGES INVEST.</b>	<b>-37 614,27 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 814,22 €</b>
	<b>EXCEDENT OU DEFICIT GLOBALISE</b>	<b>36 984,26 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>74 006,16 €</b>
	<b>RÉSULTATS DES EXERCICES</b>			
	<b>RÉSULTATS PAR EXERCICES FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 536,89 €</b>	<b>-36 985,00 €</b>	<b>15 208,78 €</b>
	<b>RÉSULTATS PAR EXERCICES INVESTISSEMENT</b>	<b>-16 372,64 €</b>	<b>37 615,00 €</b>	<b>59 428,49 €</b>
	<b>RÉSULTATS GLOBAUX PAR EXERCICES</b>	<b>-835,75 €</b>	<b>630,00 €</b>	<b>74 637,27 €</b>

Globalement, les dépenses de fonctionnement augmentent de 13,11 %.  
Les recettes sont stables (+ 0,02 %).

**Les dépenses :**

**Les charges à caractère général (011) diminuent de 13.10 %.**

En matière d'évolution significative, on notera :

6061 : Eau, Gaz et électricité : - 12,47 %.

6064 : Fournitures administratives : - 27,05 %.

Tout comme pour la location du photocopieur, le solde du contrat « copies » a été différé.

613 : Locations : - 35,60 %.

Le règlement du solde de la location du précédent photocopieur a été différé.

623 : Publicité, publications et relations publiques : - 39,86 %.

C'est la conséquence de la crise sanitaire.

**Les charges de personnel (012) évoluent de 7,10 %.**

**Les autres charges de gestion courante (65) augmentent de 13.58 %.**

On notera l'augmentation des indemnités des élus (+ 21,72 %).

**Les atténuations de produits (014) diminuent très légèrement de 1.05 %.**

**Enfin, les emprunts (part des intérêts) baissent de 13.12 %.**

**Les recettes :**

73 : Impôts et Taxes : + 7,91 %

Les droits de mutation passent de 21 086,33 € à 27 466,48 €.

74 : Dotations et subventions de participations : + 5,63 %.

La dotation « Elu local » passe de 3 030 à 4 550 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Art.	Libellés des articles et chapitres	CA 2019	CREDITS 2020	CA 2020
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	21 241,63 €	37 615,00 €	37 614,27 €
02	DEPENSES IMPREVUES	- €	30 629,00 €	- €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €
19	NEUTRALISATION AMORTISSEMENTS	3 598,95 €	23 784,41 €	23 783,36 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 009,39 €	10 646,00 €	9 718,59 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	443,00 €	442,34 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	79 566,58 €	530 794,00 €	20 708,42 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES GLOBALES</b>	<b>136 416,55 €</b>	<b>652 911,41 €</b>	<b>111 266,98 €</b>
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	6 334,47 €	27 769,00 €	21 904,14 €
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	60 299,00 €	37 615,00 €	37 615,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	28 569,86 €	359 108,00 €	49 778,70 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	186 295,00 €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	- €	18 340,00 €	- €
28	Amortissements	3 598,95 €	23 784,41 €	23 783,36 €
001	EXCEDENT REPORTE	- €	0,00 €	- €
	<b>TOTAL RECETTES GLOBALES</b>	<b>98 802,28 €</b>	<b>652 911,41 €</b>	<b>133 081,20 €</b>
	<b>EQUILIBRE</b>	<b>-37 614,27 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 814,22 €</b>
	<b>RÉSULTATS PAR EXERCICES INVESTISSEMENT</b>	<b>-16 372,64 €</b>	<b>37 615,00 €</b>	<b>59 428,49 €</b>

L'exercice 2020 se termine avec un excédent d'investissement de 21 814,22 €.

Il n'y aura pas lieu d'effectuer une affectation de résultat sur l'exercice 2021.

**Les dépenses (111 266,98 €)**

Celles-ci sont réparties comme suit :

001 : Déficit antérieur reporté : 37 614,27 €, soit 33,81 %.

1641 : Emprunts (capital) : 19 000 €, soit 17,08 %.

198 : Neutralisation d'amortissement des AC (opération d'ordre) : 23 783,36 €, soit 21,38 %

2046 : AC (attributions de compensation) investissement : 9 388.59 €, soit 8,44 %.  
 2051 : Concessions et droits similaires : 330,00 €, soit 0,29 %.  
 2183 : Autres immobilisations corporelles : 442,34 €, soit 0,39 %.  
 231-2 - Eglise : 20 708.42 €, soit 18,61 %.

**Les recettes (133 081,20 €)**

Celles-ci sont réparties comme suit :

10222 : FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) : 17 198.67 €, soit 12,92 %.  
 10226 : Taxe d'aménagement : 4 705.47 €, soit 3,54 %.  
 1068 : Affectation de résultats : 37 615 €, soit 28,26 %.  
 132-138 : Subventions : 48 178.70 €, soit 36,21 %.  
 1341 : DETR : 1 600 €, soit 1,20 %.  
 28046 : Amortissements des AC : 23 783.36 €, soit 17,87 %.

Monsieur le Maire a quitté la salle du conseil lors du vote.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire sorti au moment du vote et en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le compte administratif 2020 de la commune en les termes suivants :

SECTIONS	Crédits 2020	CA 2020
Total des dépenses de fonctionnement	237 248.41 €	193 728.98 €
Total des recettes de fonctionnement	237 248.41 €	245 920.92 €
Equilibre de la section de fonctionnement		52 191.94 €
Total des dépenses d'investissement	652 911.41 €	111 266.98 €
Total des recettes d'investissement	652 911.41 €	133 081.20 €
Equilibre de la section d'investissement		21 814.22 €
Equilibre global des CA		74 006.16 €

Pour l'exercice 2020, les résultats par sections s'établissent comme suit :

RÉSULTATS PAR EXERCICES FONCTIONNEMENT	15 208,78 €
RÉSULTATS PAR EXERCICES INVESTISSEMENT	59 428,49 €
RÉSULTATS GLOBAUX PAR EXERCICES	74 637,27 €

**Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne procéder à aucune affectation de résultat.**

## Adoption de la fiscalité locale 2021

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas augmenter la fiscalité locale et que le budget présenté à l'assemblée délibérante a été préparé avec un maintien des taux d'imposition communaux.

Monsieur le Maire précise cependant que la suppression de la taxe d'habitation a de fait une incidence sur le taux de foncier bâti, qui passe de 12,25 % à 30,25 % (récupération des 18 points de taxe du Département).

Ainsi, entre les différentes exonérations, compensations et contributions, il peut être estimé que la commune aura perdu, par rapport aux recettes fiscales globales de 2020, une somme de 315 €.

Il est proposé en conséquence d'adopter les taux de la fiscalité locale pour l'année 2021, selon le tableau ci-dessous :

Libellés des taxes	2020	2021
<b>Les Taux</b>		
Taxe d'habitation	14,62 %	*
Taxe foncière sur le Bâti	12,25 %	30,25 %
Taxe foncière sur le non- bâti	45,47 %	45,47 %

\* : maintien sans vote du taux de taxe d'habitation à 14,62 %.

Les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité la proposition de monsieur le Maire, et **adoptent** pour l'exercice 2021 le maintien des taux fiscalité locale, à savoir :

Taxe d'habitation	14,62%
Taxe foncière sur le Bâti	30,25%
Taxe foncière sur le non bâti	45,47%

## Approbation du budget 2021

Le budget 2021 de la commune se présente comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Art.	Libellés des articles et chapitres	CREDITS 2020	CA 2020	BP 2021
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	66 268,00 €	55 384,72 €	60 427,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	18 875,00 €	18 873,34 €	22 023,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65 671,00 €	64 630,31 €	60 835,00 €



Art.	Libellés des articles et chapitres	CREDITS 2020	CA 2020	BP 2021
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	27 122,00 €	26 779,00 €	26 922,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	4 952,00 €	1 865,69 €	2 500,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Réelles)	2 412,70 €	2 412,56 €	- €
68	AMORTISSEMENTS	23 784,41 €	23 783,36 €	24 000,00 €
O22	DEPENSES IMPREVUES	9 823,30 €	- €	13 264,00 €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18 340,00 €	- €	46 939,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES GLOBALES</b>	<b>237 248,41 €</b>	<b>193 728,98 €</b>	<b>256 910,00 €</b>
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	450,00 €	350,57 €	600,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	127 000,00 €	135 688,87 €	128 395,00 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	44 029,00 €	45 071,25 €	48 624,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000,00 €	3 535,71 €	3 100,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	23 784,41 €	24 291,36 €	24 000,00 €
OO2	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	36 985,00 €	36 983,16 €	52 191,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES GLOBALES</b>	<b>237 248,41€</b>	<b>245 920,92€</b>	<b>256 910,00 €</b>
	<b>EQUILIBRE FINANCIER</b>	<b>- €</b>	<b>52 191,94€</b>	<b>- €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

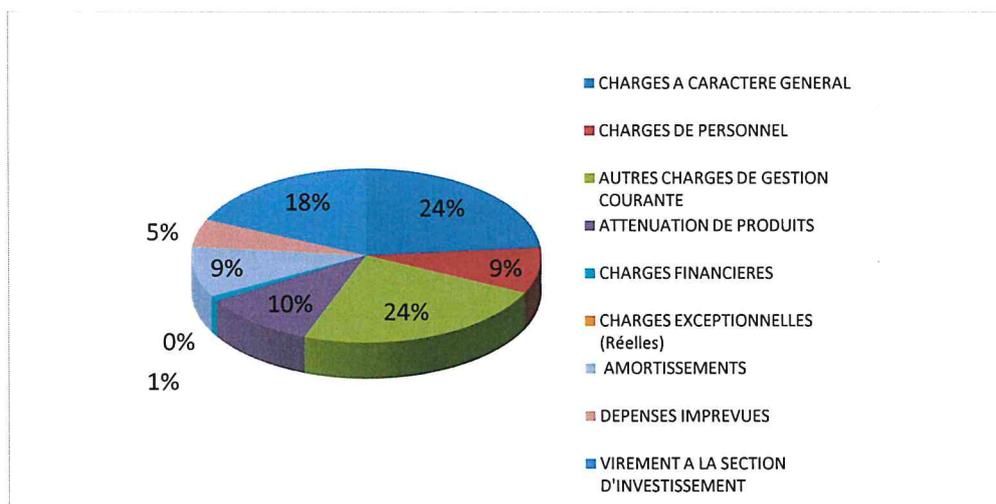
Art.	Libellés des articles et chapitres	CREDITS 2020	CA 2020	BP 2021	RAR 2020
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	37 615,00 €	37 614,27 €	- €	- €
02	DEPENSES IMPREVUES	30 629,00 €	- €	5 925,00 €	- €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	- €
19	NEUTRALISATION AMORTISSEMENTS	23 784,41 €	23 783,36 €	24 000,00 €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 646,00 €	9 718,59 €	9 889,00 €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	443,00 €	442,34 €	3 320,00 €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	530 794,00 €	20 708,42 €	82 361,00 €	485 139,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES GLOBALES</b>	<b>652 911,41 €</b>	<b>111 266,98 €</b>	<b>144 495,00 €</b>	<b>485 139,00 €</b>

Art.	Libellés des articles et chapitres	CREDITS 2020	CA 2020	BP 2021	RAR 2020
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	27 769,00 €	21 904,14 €	8 988,00 €	5 864,00 €
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	37 615,00 €	37 615,00 €	- €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	359 108,00 €	49 778,70 €	26 406,00 €	309 328,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	186 295,00 €	- €	- €	186 295,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	18 340,00 €	- €	46 939,00 €	- €
28	Amortissements	23 784,41 €	23 783,36 €	24 000,00 €	- €
001	EXCEDENT REPORTE	0,00 €	- €	21 814,00 €	- €
	<b>TOTAL RECETTES GLOBALES</b>	<b>652 911,41 €</b>	<b>133 081,20 €</b>	<b>128 147,00 €</b>	<b>501 487,00 €</b>
	<b>EQUILIBRE</b>	<b>0,00€</b>	<b>21 814,22 €</b>	<b>-16 348,00 €</b>	<b>16 348,00 €</b>

### Section de fonctionnement

Par rapport au budget de l'exercice 2020, celle-ci augmente de 8.29 %.

### Les dépenses de fonctionnement (BP 2021)



Les charges à caractère général (011) diminuent de 8.81 %.

**6064 : Fournitures administratives : + 1 600 €.**

Paieement en 2021 du solde du contrat d'entretien de l'ancien photocopieur.

Pack copies et location du nouveau photocopieur désormais payés ensemble sur cette imputation.

**61521 : Entretien de bâtiments : 1 000 €.**

Provision pour travaux de mise en peinture des portes de la mairie et de la grille extérieure ; travaux réalisés par une stagiaire, en contrat avec la mission locale.

**6156 : Maintenance : + 2 201 €.**

Ajout du mandatement à cet article de la mission d'assistance de la CCPM.

**623 : Publicité, publications et relations publiques : - 2 000 €.**

Cette baisse est la conséquence de la crise sanitaire.

**6287 : Remboursement de frais : 4 985 €.**

Sur cet article sont mandatés les remboursements à la commune de Voulux des dépenses de l'Entente pour le sport (arrêt au 1/1/2021) et l'urbanisme.

**Les charges de personnel (012)** augmentent de 16.68 %.

A noter la mise en place d'un régime indemnitaire à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec les charges correspondantes.

**Les autres charges de gestion courante (65)** baissent de 7.36 %.

S'agissant des participations intercommunales, elles se répartissent comme suit :

RPI: 29 870 € (35 188 € en 2020; 30 647 € en 2019)

SITCOME: 5 776 € (5 767 € en 2020; 5 614 € en 2019)

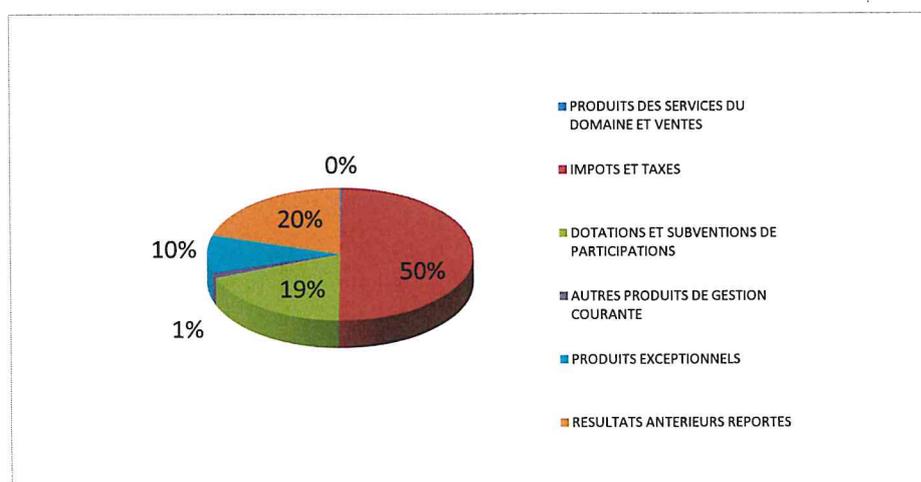
**Les atténuations de produits (014)** diminuent de 1.05 %.

**Les charges d'emprunts (66)** représentent 0,97 % des dépenses de fonctionnement.

**Les dépenses imprévues (022)** s'élèvent à la somme de 13 264 € (9 823 € en 2020).

**L'autofinancement des investissements (023)** passe de 36 985 à 52 191 €.

**Les recettes de fonctionnement (BP 2021)**



### 73 : Impôts et taxes : + 1,10 %.

Comme indiqué lors de l'adoption de la fiscalité locale 2021, la suppression de la taxe d'habitation impacte la répartition des rentrées fiscales. En effet, les compensations apparaissent au chapitre 74. Globalement, et bien que les impôts locaux (7311) passent de 92 562 à 89 391 €, le chapitre évolue de 1,10 %, en particulier du fait du bon niveau estimé du FPIC et des droits de mutation.

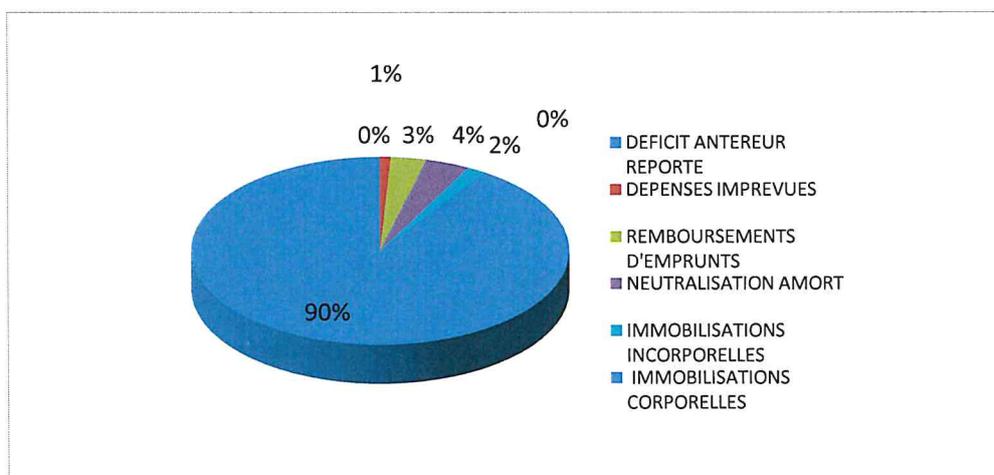
### 74 : Dotations et subventions de participations : + 10,44 %

C'est une augmentation en « trompe l'œil », en raison notamment de l'évolution des compensations de taxe d'habitation.

## Section d'investissement

Celle-ci s'équilibre à la somme de 629 634 €, avec intégration des reports 2020.

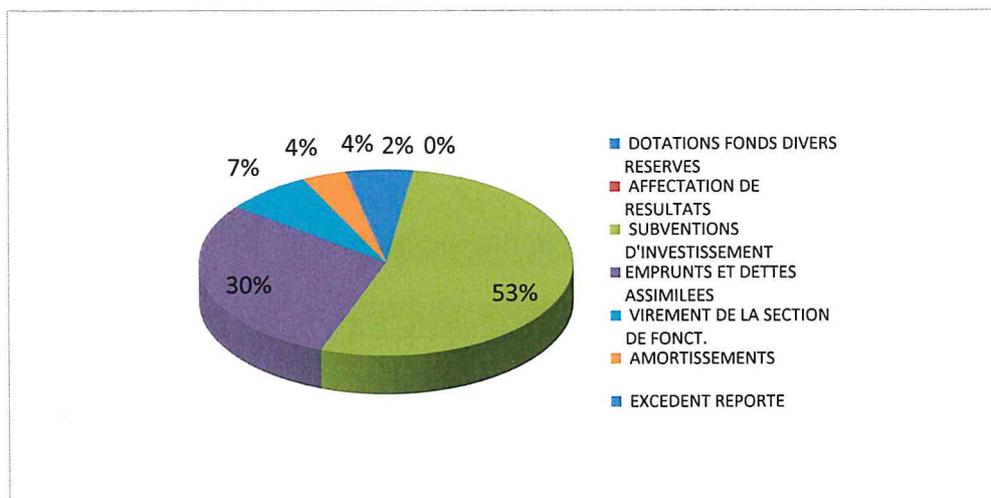
### Les dépenses d'investissement (BP 2021)



Les dépenses (629 634 €) se répartissent comme suit :

- Dépenses imprévues : 5 825 € (0,93 %)
- Capital des emprunts : 19 000 € (3,02 %)
- Neutralisation (opération d'ordre) des amortissements : 24 000 € (3,81 %)
- AC (versements à la CCPM) de l'exercice 2021 : 9 389 € (1,49 %)
- Concession de logiciels : 500 € (0,08 %)
- Autres immobilisations corporelles : 3 320 € (0,54 %)
- Provision Eglise : 510 139 € (81,02 %)
- Provision pour travaux divers : 57 361 € (9,11 %)

### Les recettes d'investissement (BP 2021)



Le financement des dépenses d'investissement (629 634 €) est assuré par :

L'excédent reporté : 21 814 € (3,46 %)

Les taxes d'aménagement : 6 864 € (1,09 %)

Le FCTVA (sur les dépenses de 2019) : 7 988 € (1,27 %)

Les subventions à venir (Eglise) : 334 274 € (53,09 %)

La DETR (défibrillateur) : 1 460 € (0,23 %)

Les emprunts de couverture des subventions et FCTVA à venir : 186 295 € (29,59 %)

Les amortissements d'AC : 24 000 € (3,81 %)

L'autofinancement tiré de la section de fonctionnement pour l'exercice 2021 : 46 939 € (7,46 %).

Après en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le Budget primitif 2021 de la commune et les annexes qui le composent, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES GLOBALES</b>	<b>256 910 €</b>
<b>RECETTES GLOBALES</b>	<b>256 910 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES GLOBALES</b>	<b>629 634 €</b>
<b>RECETTES GLOBALES</b>	<b>629 634 €</b>

### Adoption de l'état du personnel

Monsieur le Maire indique que lors de l'approbation du budget de l'exercice, est également adopté l'état du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ADOPTE l'état du personnel présenté comme suit :

Postes	Créés	Pourvus	Vacants
Adjoint technique à temps incomplet	2	2	0

## Adoption de l'état des subventions 2021

Les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité l'état des subventions annexé au budget de l'exercice 2021,

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2020	2021
<b>TOTAUX</b>	<b>2 985,00 €</b>	<b>2 935,00 €</b>
AMICALE DES LOISIRS DE MONTMACHOUX - ALM	1 050,00€	1 000,00€
AMICALE SAPEURS POMPIERS DE VOULX	55,00€	55,00€
ANCIEN COMBATTANTS D'ALGERIE - FNACA	75,00€	75,00€
COLLEGE ELSA TRIOLET	90,00€	90,00€
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ELSA TRIOLET	25,00€	25,00€
FEERIES DU BOCAGE	175,00€	175,00€
FONDATION DU PATRIMOINE	55,00€	55,00€
FONDATION HOSPITALIERE STE MARIE	50,00€	50,00€
JEUNES SAPEURS POMPIERS DE VOULX	200,00€	200,00€
RANDONNEURS BOCAGE GATINAIS	110,00€	110,00€
RENAISSANCE VOULXOISE	320,00€	320,00€
RESTAURANTS DU CŒUR	55,00€	55,00€
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DU BRESMONT - USCB	550,00€	550,00€
FACIL	75,00€	75,00€
HANDISPORT	50,00€	50,00€
SECOURS POPULAIRE	50,00€	50,00€

## SDESM : Adhésion de nouvelles communes

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

**Vu** la délibération n°2020-118 du comité syndical du 14 octobre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours ;

**Vu** la délibération n°2020-142 du comité syndical du 16 décembre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Montereau-Fault-Yonne ;

**Vu** la délibération n°2020-143 du comité syndical du 16 décembre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Fontenay-Trésigny ;

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny ;

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

### **Implantation d'une nouvelle caserne de pompiers à Montereau : Motion du Conseil Municipal**

A la suite de la présentation en Conseil Communautaire le 8 mars 2021 du projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers sur la commune de MONTEREAU FAULT YONNE, avec transfert du site existant, par Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Conseil Départemental de Seine et Marne, en présence d'Isoline GARREAU, Présidente du SDIS et du Colonel Bruno MAESTRACCI, Directeur du SDIS, une discussion s'est engagée entre les élus du Pays de MONTEREAU.

Pour mémoire, l'Amicale des Maires du Pays de MONTEREAU (AMPM) s'était déjà saisie de ce dossier lors de son assemblée générale du 3 mars 2020, au cours de laquelle les élus avaient souligné le fait que ce transfert, s'il devenait effectif, supposerait pour un certain nombre de communes, notamment au sud de MONTEREAU, des modifications significatives dans la protection et le secours de leurs populations.

L'AMPM avait ainsi voulu être associée et pouvoir émettre un avis formel sur un sujet aussi important. A cette époque, l'initiative d'une motion de l'ensemble des communes du Pays de Montereau avait été évoquée.

Au regard de l'avancée de ce projet d'implantation d'une nouvelle caserne de pompiers à MONTEREAU FAULT YONNE, porté par le Département de Seine et Marne et le SDIS, et tout en approuvant le bienfondé, notamment dans la définition d'un lieu plus approprié, **le Conseil**

**Municipal de MONTMACHOUX demande** à être associé à ce projet qui touche à la protection et au secours de leurs populations.

Il **demande** par ailleurs que des discussions soient engagées sur ce projet, et en particulier sur les points suivants :

- La gestion des temps d'intervention lors de la traversée de MONTEREAU aux heures de pointe,
- L'aménagement indispensable d'un carrefour giratoire à l'intersection des routes départementales 605 et 67,
- Le devenir du centre d'intervention de la GRANDE PAROISSE,
- Le renforcement en effectifs et en véhicules du centre d'intervention de VOULX.

### **Mise en place d'un Parcours Emploi Compétences (PEC) avec la Mission Locale de Montereau**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du nouveau contrat rural, la Commune avait l'obligation d'engager un stagiaire sur une période minimale de deux mois. C'est ce qui a été fait pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2021 inclus, en la personne de Chancell GREBOUTOU-OTTE.

La qualité des prestations qu'elle a accomplies nous incite à l'aider dans sa recherche d'emploi, en lui faisant bénéficier d'une expérience complémentaire, sur une période plus longue.

La Mission Locale de MONTEREAU nous a fait part de la possibilité de la recruter au titre du Parcours Emploi Compétences (PEC). Il s'agit d'un contrat d'accompagnement ayant pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce contrat se déroulerait sur 6 mois, avec une rémunération au SMIC, sans charges sociales, pris en charge à hauteur de 80 % par l'Etat (ASP).

Ainsi le coût sur 6 mois serait de 5 330 €, financé par l'Etat à hauteur de 4 264 €.

Le reste à charge pour la Commune serait donc de 1 066 €, soit environ 177 € par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne autorisation au Maire de procéder à ce recrutement et de signer la convention à intervenir ; dit que les crédits nécessaires feront l'objet d'une décision modificative de crédits prise lors de la prochaine séance.

### **Informations et questions diverses**

- Avis favorable en date du 25 mars 2021 de l'Architecte des Bâtiments de France concernant la réalisation d'un caquetoire pour l'église Saint-Martin de Montmachoux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

Le Maire,  
Patrick JACQUES

